



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/11/2024

AFFICHEE LE :

07/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DE LA
DÉLIBÉRATION

L’an deux mil vingt quatre, le 13 novembre, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTE : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Axelle MORINEAU À Emmanuelle LEPETIT, Laurence FILOCHE-GARNIER À Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION RELATIVE AUX AIDES DU PROGRAMME ACTEE + AVEC CAEN LA MER

DELIBERATION N° **DELIB-2024-104**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Mickaël MARIE

Le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est porté principalement par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR).

Son objectif est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les groupements de collectivités et leurs communes à développer des programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Caen la mer avec le SDEC ont candidaté puis ont été déclarés lauréats de ce programme. Ainsi les communes de la communauté urbaine pourront bénéficier des subventions proposées par ce programme.

Les aides attribuées dans le cadre de ce fonds sont réparties en 5 lots, selon le tableau ci-dessous. Le jury ACTEE+ se réserve le droit d'ajuster les montants octroyés par rapport aux montants demandés en fonction de la cohérence du dossier.

LOT DE FINANCEMENT	TAUX DE SUBVENTION DE BASE	BONUS (cumulables)	PLAFOND MAX (Tous bonus confondus)
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	40% du salaire brut, charges patronales incluses.	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25% Économe de flux «Bati scolaire» : + 25 % Bonus DROM : + 15%	80%
LOT 2 OUTILS DE MESURE ET SUIVI DE CONSOMMATIONS	50% du coût HT		50%
LOT 3 ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES	50 % du coût HT	SDIE : + 10% Etudes de décarbonisation : + 30% Communes rurales ou Drom : + 15 % Bati scolaire : + 30%	80%
LOT 4 ETUDES DE MOE	35 €/m ² SHON	Communes rurales ou DROM +5 €/m ² SHON Bati scolaire + 5 €/ m ² SHON	80% du cout de l'étude
LOT 5 AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES	50 % du coût HT	Commune rurales ou DROM : + 15 %	65%

La Communauté urbaine Caen la mer assure donc le rôle de coordinatrice dans ce dispositif. Dans ce cadre, elle a pour mission de réceptionner les demandes de subventions des communes et de les adresser à la FNCCR accompagnées des justificatifs de dépenses. Enfin, lorsque les dossiers sont traités, elle a en charge le reversement aux communes concernées des fonds reçus à ce titre.

Afin de pouvoir bénéficier de ce mécanisme d'aides, il convient qu'une convention soit signée entre Caen la mer et la commune. Cette convention a pour objectif de préciser le rôle de Caen la mer ainsi que celui des communes selon leur adhésion ou non au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Les lots concernés par cette convention sont les lots 1 ; 3 ; 4 et 5 susmentionnés dans le tableau.

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 5 novembre 2024,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de reversement des aides du programme ACTEE + jointe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET